

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 16 octobre 2006 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

R 275-2006

Prévisions budgétaires 2007 de la Régie intermunicipale de police de la Région de Joliette

Considérant que la municipalité de Crabtree est partie à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

Considérant que la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette a transmis à la municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2007;

Considérant que la municipalité de Crabtree doit, conformément au Code municipal, adopter le budget de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

Considérant que des crédits sont disponibles au budget;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. D'approuver le budget de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour l'année 2007 prévoyant:
 - des revenus d'opération au montant de 9 344 815 \$
 - des dépenses d'opération au montant de 8 808 440 \$
 - des sources de financement et des dépenses de 828 360 \$ au niveau des activités d'investissements;
 - une somme de 536 375 \$ affectée à même les activités financières et une autre de 291 985 \$ affectée à même le

surplus accumulé pour effectuer les activités d'investissements prévues dans les prévisions budgétaires 2007;

- la contribution totale des municipalités établie à 7 760 630 \$;

2. D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer, à même les prévisions budgétaires 2007 et selon les modalités prévues à l'entente, la quote-part de la municipalité s'élevant à 326 680 \$;
3. De transmettre une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.

ADOPTÉ

R 276-2006

Publicité dans le Journal l'Action - "Au cœur de notre communauté, l'Église de Crabtree"

Attendu que le journal l'Action publiera le 12 novembre prochain un cahier spécial sur l'histoire des Églises de la région;

Attendu qu'il y a lieu de retenir un espace publicitaire dans ce cahier spécial qui racontera l'histoire de l'Église de Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de retenir un espace de 2 X 50 au prix de 225 \$ pour une publicité dans le cahier spécial **"L'Église de Crabtree, au cœur de notre communauté"** qui sera publié dans le journal l'Action du 12 novembre prochain.

ADOPTÉ

R 277-2006

Modification à la résolution R 122-2006 relative à l'installation de boîtes communautaires (supers boîtes) dans le secteur de développement domiciliaire Val-Ouareau phase IV

Attendu que la municipalité de Crabtree a demandé à la Société Canadienne des Postes, dans sa résolution R 122-2006 datée du 1^{er} mai 2006, d'installer des boîtes communautaires (supers boîtes) sur le lot 478-16-50 à l'entrée du secteur de développement domiciliaire Val-Ouareau phase IV;

Attendu que suite à l'acquisition par la municipalité du lot 198-3-3, il serait opportun de modifier l'emplacement desdites boîtes communautaires afin de les installer sur ledit lot 198-3-3 plutôt que sur le lot 478-16-50;

Attendu que ce nouvel emplacement est plus central pour l'ensemble des usagers du secteur et plus sécuritaire pour les automobilistes qui auront à s'arrêter aux boîtes communautaires;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que demande soit transmise à la Société Canadienne des Postes afin qu'elle modifie l'emplacement pour l'installation des supers boîtes dans le secteur Val-Ouareau phase IV, sur le terrain 198-3-3 dont le plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

R 278-2006

Demande d'installation de boîtes communautaires (supers boîtes) à la Société Canadienne des Postes pour le secteur de développement La montée des bois phase "A"

Attendu que 14 nouvelles constructions unifamiliales seront implantées dans un nouveau secteur de développement domiciliaire appelé **La montée des bois phase "A"** et que les citoyens réclament des boîtes postales;

Attendu que la municipalité est prête à autoriser l'installation des **supers boîtes** sur l'un de ses terrains étant le lot 474-17 et d'y incorporer un éclairage adéquat;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que demande soit transmise à la Société Canadienne des postes afin qu'elle procède à l'installation de **supers boîtes** dans le secteur de développement **La montée des bois phase "A"**, sur le terrain 474-17 dont le plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

R 279-2006

Demande d'ajout de boîtes communautaires (supers boîtes) à l'intersection de la 10^{ième} rue et de la 8^{ième} avenue

Attendu que des boîtes communautaires (supers boîtes) sont déjà installées à l'intersection de la 10^{ième} rue et de la 8^{ième} avenue;

Attendu qu'environ 24 nouvelles constructions unifamiliales seront implantées dans un nouveau secteur de développement domiciliaire appelé **La montée des bois phase "B"** adjacent à la 8^{ième} avenue et que les citoyens réclameront des boîtes postales;

Attendu que l'îlot de boîtes communautaires installé à l'intersection de la 10^{ième} rue et de la 8^{ième} avenue pourrait être augmenté pour recevoir les boîtes communautaires des 24 nouvelles résidences unifamiliales qui seront implantées dans le secteur **La montée des bois phase "B"**;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que demande soit transmise à la Société Canadienne des postes afin qu'elle augmente la capacité de l'îlot des **supers boîtes** par l'ajout de nouvelles boîtes communautaires à l'intersection de la 10^{ième} rue et de la 8^{ième} avenue dont le plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

R 280-2006

Demande à Hydro-Québec pour le branchement de nouvelles lampes de rue sur la 9^{ième} avenue dans le développement La montée des bois secteur "A"

Attendu qu'il y a lieu de faire l'installation de cinq (5) nouvelles lampes de rue dans le secteur de développement domiciliaire **La montée des bois phase "A"**;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement de cinq (5) nouvelles lampes de rue dans le secteur **La montée des bois**, aux emplacements identifiés au plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ

R 281-2006

Acquisition du terrain de Marc-André Malo - modification à la résolution R 209-2006

Attendu que la municipalité a adopté la résolution R 209-2006 le 17 juillet faisant référence à la résolution R 149-2006 relativement à l'acquisition du lot 198-3-2 en échange avec le lot 478-16-49;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une précision à ladite résolution afin que l'acte de vente officiel contienne la clause suivante:

"La municipalité de Crabtree déclare avoir pris connaissance d'un rapport environnemental préparé par Cogemat Inc. le 9 juin 2006 relativement au lot 198-3-2. Après avoir pris connaissance dudit rapport, déclare l'acquérir dans son état actuel faisant son affaire personnelle de l'état des lieux et renonçant expressément à l'exercice de tout recours contre le vendeur relativement à la contamination pouvant affecter l'immeuble".

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la résolution R 209-2006 soit modifiée afin d'y inclure la clause précitée.
3. De plus, que la date prévue pour la signature de l'acte soit prolongée jusqu'au 31 octobre 2006

ADOPTÉ

R 282-2006

Acquisition du terrain de Bernard Dumont - modification à la résolution R 210-2006

Attendu que la municipalité a adopté la résolution R 210-2006 le 17 juillet relativement à l'acquisition du lot 198-3-3 appartenant à monsieur Bernard Dumont;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une précision à ladite résolution afin que l'acte de vente officiel contienne la clause suivante:

"La municipalité de Crabtree déclare avoir pris connaissance d'un rapport environnemental préparé par Cogemat Inc. le 9 juin 2006 relativement au lot 198-3-2. Comme l'immeuble est voisin du lot 198-3-3, il est fort probable que l'immeuble vendu par monsieur Dumont soit dans un état semblable au lot 198-3-2 et en conséquence, l'acquéreur acquiert ledit immeuble dans son état actuel faisant son affaire personnelle de toute contamination qui pourrait éventuellement affecter l'immeuble à l'entière exonération du vendeur".

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

2. Que la résolution R 210-2006 soit modifiée afin d'y inclure la clause précitée.
3. De plus, que la date prévue pour la signature de l'acte soit prolongée jusqu'au 31 octobre 2006.

ADOPTÉ

R 283-2006

Formation sur les indicateurs de gestion

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'autoriser Sylvie Malo à s'inscrire à une journée de formation portant sur l'interprétation des indicateurs de gestion, laquelle formation se tiendra le 26 octobre prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 284-2006

Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes apparaissant à la liste du 16 octobre 2006 au montant de 167 734,02\$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 285-2006

Activité de financement des Chevaliers de Colomb

Attendu que les Chevaliers de Colomb de Crabtree organise une levée de fonds le 25 novembre prochain, laquelle prendra la forme d'une journée de quilles;

Attendu qu'il y a lieu de commanditer cette activité;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu de verser une somme de 25 \$ en commandite aux Chevaliers de Colomb de Crabtree et de leur remettre quelques articles de matériel promotionnel de la municipalité, tels que: chandails et/ou casquettes comme contribution à leur activité.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 22:10 heures.

Denis Laporte, maire

Sylvie Malo, sec.-trés.